

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

POINT 24 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

2 annexes

La présente communication a pour objet de présenter au Conseil municipal, pour adoption, le Budget Supplémentaire (BS) 2026, visant à intégrer les résultats définitifs de l'exercice 2025 et à ajuster les crédits du Budget Primitif afin de garantir la sincérité et l'équilibre financier de la commune.

1. Objet du Budget Supplémentaire

Le Budget Supplémentaire (BS) 2026 a pour objet d'ajuster les crédits ouverts au Budget Primitif 2026 afin de tenir compte :

- de la reprise des résultats définitifs de l'exercice 2025 tels qu'arrêtés au compte administratif et au compte de gestion ;
- de l'inscription des restes à réaliser en section d'investissement ;
- des ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire en cours d'exercice.

Ce document budgétaire permet ainsi de garantir la sincérité et l'équilibre du budget communal.

2. Équilibre général du Budget Supplémentaire

Le Budget Supplémentaire 2026 se traduit par les modifications suivantes :

- Section de fonctionnement : - 30 000,00 €
- Section d'investissement : + 250 000,00 €

Après intégration du Budget Supplémentaire, le budget global de la commune s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : 9 770 000,00 €
- Section d'investissement : 6 055 000,00 €

3. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement est légèrement ajustée à la baisse (- 30 000 €) afin de tenir compte de réajustements de crédits et d'éventuelles régularisations de dépenses et recettes.

En recettes de fonctionnement, suite à des régularisations réalisées lors de l'établissement du compte de gestion, un ajustement du résultat reporté 2025 à hauteur de + 29 300 € est inscrit. 25 000 € seront affectés à la section d'investissement en plus des 170 000 € déjà affectés, soit 195 000 € affecté de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

La dotation forfaitaire fait l'objet d'un réajustement à la baisse conformément aux notifications des services de l'État (- 58 000 €). La dotation de solidarité rurale est-elle augmentée (+ 9 400). La Dotation Globale de Fonctionnement est maintenant de 86 400 €.

En dépenses de fonctionnement, la suspension des prélèvements au titre du dispositif DILICO entraîne une diminution des charges (- 130 000 €), contribuant à l'amélioration de l'autofinancement et permettant d'ajuster les virements vers la section d'investissement (+ 50 000 €) ainsi que l'inscription de dépenses nouvelles liées aux événements communaux (+ 28 350 €), aux ajustements du programme scolaire (+ 7 800 €) et aux charges financières (+ 13 850 €).

Ces ajustements n'affectent pas l'équilibre général de la section, qui demeure maîtrisé et conforme aux objectifs de gestion de la collectivité.

4. Section d'investissement

La section d'investissement est augmentée (+ 250 000 €) afin de permettre :

- la prise en compte des restes à réaliser ;
- la poursuite des opérations d'équipement engagées ;
- l'ajustement de certaines opérations budgétaires en cours d'exécution.

En recettes d'investissement, la commune enregistre des recettes complémentaires au titre du FCTVA (124 000 €) ainsi que des subventions notifiées au cours de l'exercice (21 000 €), complétées par un virement de la section de fonctionnement (75 000 €) et de la caution reçue pour la brasserie (30 000 €).

En dépenses d'investissement, une régularisation comptable réalisée par le comptable public impacte les crédits de l'exercice 2025 (virement reçu indument de 70 400 €). L'acquisition d'un fonds de commerce est inscrite en section d'investissement (50 000 €) conformément aux règles de la nomenclature M57 applicables aux immobilisations incorporelles. Enfin, cette augmentation permet un ajustement du remboursement du capital de la dette (129 400 €).

Ces inscriptions permettent d'assurer la continuité des investissements communaux et le respect des engagements pluriannuels de la collectivité.

5. Conclusion

Le Budget Supplémentaire 2026 permet :

- d'intégrer les résultats définitifs de l'exercice 2025 ;
- d'ajuster les crédits aux besoins réels de la commune ;
- de garantir l'équilibre budgétaire de la collectivité ;
- d'assurer la continuité des opérations d'investissement engagées.

Il s'inscrit dans une logique de gestion prudente et de maîtrise des finances communales.

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 15 juin 2026, a émis un avis **favorable/défavorable**.

Il est demandé au conseil municipal de :

ARTICLE 1 : ADOPTER le Budget Supplémentaire 2026, dont les mouvements budgétaires sont retracés dans le document budgétaire annexé et qui modifie les crédits du Budget Primitif comme suit :

- Section de fonctionnement : - **30 000,00 €** ;
- Section d'investissement : + **250 000,00 €**.

ARTICLE 2 : ARRÊTER le montant du budget de la commune en 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : **9 770 000,00 €** ;
- Section d'investissement : **6 055 000,00 €**.

ARTICLE 3 : AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.